

RCS : ROUEN  
Code greffe : 7608

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROUEN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1998 B 00111  
Numéro SIREN : 417 525 037  
Nom ou dénomination : FIGESCO AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 04/12/2020 sous le numéro de dépôt 9298

**FIGESCO AUDIT**  
**Société à responsabilité limitée**  
**au capital de 500 000 euros**  
**Siège social : 8 Avenue du MARECHAL FOCH**  
**76190 YVETOT**  
**417525037 RCS ROUEN**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE**  
**L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**  
**DU 19 NOVEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt,

Le 19 novembre,

A 11 heures,

Les associés de la société FIGESCO AUDIT, société à responsabilité limitée au capital de 500 000 euros, divisé en 600 parts de 833.33 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 8 Avenue du MARECHAL FOCH 76190 YVETOT, sur convocation faite par la gérance.

Sont présents :

La Société CHANCEL & ASSOCIES, représentée par son gérant, Monsieur Thomas CHANCEL, titulaire de 60 parts sociales en pleine propriété,

La Société FEP, représentée par son gérant, Monsieur Éric PRINS, titulaire de 310 parts sociales en pleine propriété,

La Société HYTEM, représentée par son gérant, Monsieur Thomas CHANCEL, titulaire de 100 parts sociales en pleine propriété,

La Société MARBER, représentée par son gérant, Monsieur Bertrand SEGOND, titulaire de 48 parts sociales en pleine propriété,

Madame Fabienne PRINS, titulaire de 1 part sociale en pleine propriété,

La Société SATIC, représentée par son gérant, Monsieur Éric PRINS, titulaire de 81 parts sociales en pleine propriété,

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Éric PRINS, gérant associé.

*FL*

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Nomination d'un cogérant,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

#### **PREMIERE RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de cogérant pour une durée illimitée : Monsieur Thomas CHANCEL, demeurant 43 D Rue du Docteur Marcel Richard 76190 YVETOT.

Les cogérants exerceront leurs fonctions dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Thomas CHANCEL déclare qu'il accepte les fonctions de cogérant et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

PL

## DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

Monsieur Éric PRINS, gérant



Monsieur Thomas CHANCEL

*Mention manuscrite « bon pour acceptation des fonctions de cogérant »*

*Bon pour acceptation des fonctions de cogérant*

